FRC 4 An. 17634
Case FRC 27879

TRADUCTION littérale d'une lettre écrite en anglais, & déposée au comité de Salut public.

Juin 29 1793, 7 heures du soir.

Nous vous remercions de votre promptitude. Vos deux exprès sont arrivés ce matin à huit heures; le double à une heure; & deux heures après vint M..... de Cambrai. Les plans que vous avez envoyés dernièrement sont plus directs que les premiers, quoique pas très-exacts; les nouvelles augmentations faites pour les mortiers ne sont pas lisibles. Priez R.... de vous en donner un autre. Il peut être bon ingénieur, mais il n'est pas très-expérimenté. Il y a une grande différence entre les siens & ceux de Lille. Vous êtes prié d'ordonner à W....b....r de payer celui de Lille cent livres sterlings de plus, vous vous arrangerez comme vous pourrez avec R..... N'épargnez rien, & ne perdez pas de vue C.... il est sûr comme l'or, & étant l'ami de Lamarlière, il pourra nous procurer un double de tous les autres. S'il a peur d'être découvert, qu'il résigne sa place; payez-lui le double de ce quelle lui rapporte. Donnez-lui tout de suite 500 livres sterlings, & ne doutez pas de son zèle d'après les preuves qu'il en a déjà données. Mylord lui demande un état exact des poudres & de toutes les munitions quelconques, & son opinion sur le camp de Cassel. Soyez toujours ami de K.... il peut nous être utile. Priez le commandant de le faire venir chez lui de temps en temps, & de faire ses efforts pour former

THE NEWBERRY LIBRARY

les plans néceſſaires de F.... & de G.... Priez Greew..... de donner de temps en temps à dîner aux parties choiſies. Les plans de Cobourg ſont sûrs, ſi toutefois le ſuccès de la guerre eſt pour les chiens. S'il en eſt ainſi, le plan d'incendie des fourrages doit être exécuté, mais à la dernière extremité; & elle doit avoir lieu dans toutes les villes le même jour. A tout évènement, ſoyez prêt avec votre partie choiſie pour le 10 ou le 16 août. Les mèches phoſphoriques ſont ſuffiſantes: on peut en donner cent à chaque ami fidèle ſans danger, vu que chaque centaine ne forme qu'un volume d'un pouce trois quarts de circonférence & de quatre pouces de long. Nous aurons ſoin de pourvoir chaque comité d'un nombre ſuffiſant de ces mèches avant ce temps. Mylord deſire ſeulement que vous gardiez toujours de votre côté pour cette affaire les perſonnes qui vous ſont les plus affidées; mais ne confiez rien de cette affaire à N....; il boit trop: Dans l'affaire de Douai il a manqué d'être découvert par ſa trop grande précipitation. Faites venir O.... de Caen & C..... de Paris. Faites enſorte que W....b....r ait la première main dans l'affaire de Dunkerque; il ſera néceſſaire de le renvoyer de Lille pour acquérir des connoiſſances ſur différentes places. Faites en ſorte que H....w....d aille avec lui, & que ſa femme aille à Calais pour garder ſa maiſon. La manière hardie avec laquelle ils ſont partis de Calais avec leurs quatre chevaux, & la manière avec laquelle ils ont échappé à ceux qui les pourſuivoient a été un coup de maître. Ils ne pouvoient craindre aucun évènement avec de tels chevaux. Qu'ils n'épargnent pas l'argent, & qu'ils ſoient généreux partout. Faites que Stap...tn & C....w....t ſachent combien S. A. R. récompensera leur zèle. Que ferions nous ſans le collége? Faites hauſſer le change juſqu'à

200 liv. pour une livre ſterling. Faites que Hunter ſoit bien payé, & aſſurez-le, de la part de Mylord, que toutes ſes pertes lui ſeront rembourſées de plus du double de ſa commiſſion. Que Greg....y en faſſe de même. Faites de temps en temps quelque choſe avec S....p....rs. Il faut diſcréditer le plus poſſible les aſſignats, & refuſer tous ceux qui ne porteront pas l'effigie du roi. Faites hauſſer le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres à vos marchands d'accaparer tous les objets de première néceſſité. Si vous pouvez perſuader à Cott....i d'acheter le ſuif & la chandelle à tous prix, faites-la payer au public juſqu'à 5 liv. la livre. Mylord eſt très ſatisfait pour la manière dont B....t....z a agi. Dites-lui que S. A. R. le duc a fait enregiſtrer ſon fils avec le vôtre, pour cornettes. Ils jouiſſent dès-à-préſent de la paye attachée à ce grade. Que Ch....f....tr.... aille de temps en temps à Ardes & à Dunkerque. Je vous prie de ne pas épargner l'argent. Nous eſpérons que les aſſaſſinats ſe feront avec prudence: les prêtres déguiſés & les femmes ſont les perſonnes les plus propres à cette opération. Envoyez 50,000 liv. à Rouen & 50,000 livres à Caen. Nous n'avons pas reçu de nouvelles depuis le 17. Qu'eſt-ce qu'ils font donc? Renvoyez A....

Que M....f....tn ſoit rappelé de Cambrai; ſon incommodité lui ſeroit nuiſible dans une violente commotion: qu'il reſte à St. O.... & que W....t..mr aille à Boulogne. On regrette la mort de Dyles; ſes avis nous auroient été d'un grand ſecours. Que W..... m.....r le remplace à Boulogne & à Calais.

M....f....tr devroit être à Paris, connoiſſant mieux,

comme banquier, les moyens de faire hauſſer le numéraire.

Les différens plans de Milnes ſont approuvés par Pitt, mais ſa dernière fièvre le retiendra encore quelque temps en Angleterre.... Dites à St....z que ſon fils ſera rappelé de Vienne, & aura la place de miniſtre à Madrid après la guerre. Le duc eſt très-reconnoiſſant des ſervices du pere, qu'il embraſſe en perſonne..... Si on peut ſe fier à D.... le maire, comme l'ami d'O..., il ſera la perſonne la plus propre à être aſſociée avec lui. Que l'argent ne ſoit pas épargné.

Mylord deſire que vous ne gardiez ni n'envoyiez aucun compte; il deſire même que tout indice ſoit brûlé, comme dangereux pour tous nos amis réſidans en France, au cas que l'on vint à en trouver ſur vous. Votre zèle pour notre cauſe eſt ſi bien connu du duc, pendant votre ſéjour en Suiſſe l'année dernière, & depuis à St-O...., qu'il regarde comme ſuperflus les comptes que vous pourriez lui rendre de vos dépenſes.

La dernière nouvelle que nous avons reçue du prince de Condé nous annonçoit qu'il avoit une fièvre violente, & S. A. R. le duc lui a envoyé ſon premier médecin.

Si Michel eſt ſûr, envoyez-le de temps en temps à Paris & à Dunkerque.

L. A....S.... Bro..r eſpère de l'embraſſer bientôt à

Ardes. Ne laiſſez point B.....t.....z quitter St-O....., même pour un jour: ſes avis ſont toujours utiles. Dites à Neſs qu'il peut être ſûr d'être nommé membre du parlement à la première vacance.

Adieu. Your's moſt affectionaly.

P. S. Envoyez ſur-le-champ à Lyon & Grenoble 150,000 liv. Nous ſommes très-inquiets de nos amis à Nantes & Thouars; nous regrettons ſincèrement la mort de L.... La penſion de ſa veuve, de 600 liv. ſterlings par an, lui ſera exactement payée à elle, & à ſon fils après ſa mort; envoyez-leur 200 liv. ſterlings par la première occaſion, à Bordeaux. Faites ſavoir à la femme de Cobbs, à Bourbour, que ſon mari eſt monté en grade le premier mai, par ordre de l'amiral Macbride. Qu'il ſoit accordé à Morel 100 livres ſterlings par mois: nous eſpérons occuper les appartemens qu'il nous a préparés pour le quartier d'hyver. Ne lui permettez point de loger d'autres français que ceux du parti choiſi. Quand vous irez à Dunkerque, prenez avec lui ou avec ſon couſin des moyens ſûrs pour le tranſport de l'argent d'Oſtende à Dunkerque. Nous en avons de prêt pour les différens comités ſous votre direction, quarante mille guinées.

Que Chesſt....r & S.... ſoient toujours pourvus de guinées. Les caves du collége ſont propres au plan de F....g. Ne laiſſez pas Morſton louer ſa maiſon à Cambrai, mais qu'il ſa quitte ſeulement. Ne le laiſſez

pas demeurer avec vous : il eſt prudent d'avoir des logemens ſéparés.

On lit ſur l'adreſſe ces mots :

Pour le préſident
du Comité,
à Saint-Omer,
ou en défaut,
à Dunkerque;
en double par Lille.

Notes tirées d'un porte-feuille anglais, traduites sur l'original.

Janvier.

21 . . . . . commencé le lundi 24 janvier 1793.
24 Arrangé avec Stapleton & Corntweit.
27 Payé à Dreſſicourt & major & au capitaine D. 17,500 liv.

Février.

6 Arrangé avec Duplain de lui payer 2,500 liv. par mois.
9 A Miſtriſs Knox, 12,000 liv.
15 Arrivé à Paris.
16 Réuni avec Q.
17 Reçu 74,005 liv.
19 Arrangé avec Morell.
24 Arrivé à Lille, arrangé avec F. & G.
27 Arrivé à Dunkerque avec Morell & Hunter.

Mars.

1 Dépenſé à Lille 375 liv.
2 Reçu 6000 liv.
5 Envoyé à Paris J. A.
6 Donné pour dépenſes 652 liv.
7 Payé à Duplain 2,500 liv.
9 Envoyé à Dunkerque G. L. 154 liv.
12 Donné à Hunter 50 liv.
16 Diſtribué 1,250 liv.
19 Envoyé à Nantes pour dépenſes, 1,850 liv.

20 Neuf rôles, 450 guinées,
dito 650.

1,100 guinées.

24 Brûlé les lettres A. L. S. R.
26 Payé pour un sloop.

Avril.

2 Lettre de Dillon.
4 Répondu par un courier à G. envoyé à cinq heures.
5 Reçu des billets montant 2,000 liv.
6 Envoyé une lettre-de-change pour Duplain, 2,500 liv.

11 K. de retour.
14 Envoyé K. à Dunkerque.
17 Ecrit à Morell.
18 M. envoye K. à Oſtende.
21 Reçu des lettres de mylord.
22 Envoyé à Calais les lettres de mylord, dépenſes 218 liv.

22 Envoyé à Paris les lettres d'Herries.
26 Payé 600 liv. pour avoir l'arrêté du département.
27 Arrivé à Dunkerque, pris des arrangemens avec Morell pour commencer l'envoi des courriers depuis le premier Mai juſqu'au 30 juillet, à 30 liv. dépoſées dans une caſſette.

Mai.

2 Reçu des lettres de Dumouriez.

4 Reçu de l'argent d'Herries, 24,000 liv.
6 Payé à A. S. J. R. 1,250 liv.
Et envoyé à Duplain, 2,500 liv.

9 Donné à G. pour distribuer, 600 liv.
11 Distribué 600 liv.
13 Reçu la comtesse G.; lettres de L. Roach & des ducs.

Envoyé à Nantes & à Morlaix 850 guinées & 60,000 liv.

18 Hunter envoye, de Dunkerque, l'argent en question à L. G.

20 Envoyé à Londres.
21 Brûlé toutes les lettres & papiers jusqu'à ce jour.
22 Envoyé à Morston.
24 Brûlé trois dépêches.
25 . . . . . payé 3,300 liv.
26 Pour donner, s'il exécute le plan de Douai, 24,000 liv.
avance, 10,000 liv.

28 Envoyé à Keat G.
29 Réponses de Londres, 1500 liv.
30 . . . Illisible. . . . . 600 liv.
31 . . . Illisible. . . . . 2000 liv.

Juin.

1 Donné à G. pour distribuer, 1,050 liv.
2 Envoyé à Rouen 600 liv.
3 Envoyé Chest aux prisonniers avec 10 liv. pour chacun.

4 Envoyé M. à Paris; payé pour impreſſion & tranſport, 1,297 liv.

6 Envoyé à Tours, Blois & Orléans A. ,Y & G.; envoyé à Duplain, en notes, 2,500 liv. Envoyé Cheſt. à Ardes.

9 Arrivé à Lille . . . illiſible. . . . Keat Y. envoyé à Bruxelles avec R.

11 Envoyé à Arras L. 7,000 liv.
12 Reçu Billets, 4,000 liv.
13 Envoyé à Paris.
14 Retourné à Saint-Omer.
15 Donné à G. pour diſtribuer, 800 livres. Dito à Cheſt. 2,000 livres.

16 Payé à R. pour des plans figurés, 1,0000 liv. Dito à ſa femme une bague, 80 livres.

18 Brûlé tous les papiers juſqu'à ce jour.
19 Envoyé à Boulogne.
20 Envoyé à Tournai deux exprès avec R. & des plans
21 . . . Illiſible . . . Retourné de Lille.
22 Payé avec G. & H. 12,000 livres.
23 Et pour impreſſion 16,570 livres.
24 Envoyé à Nantes & Thouars, 54,000 livres.
25 Parti pour Dunkerque.
26 Réuni avec Hunter.
27 Envoyé à Londres A.
18 Dito à Tours & Nantes.
29 Reçu des lettres de ſa grâce.
30 Envoyé à Paris.

Juillet.

1 Envoyé à Rouen vers D.
2 Envoyé G. avec M. à Caen, 60,000 livres.

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

TENU

Par les Représentans du peuple Français dans le département de l'Aveyron.

RELATIF

A Charrier, chef des rebelles du département de la Lozère.

Premier Procès-verbal.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, & le quatorzième juillet, l'an second de la Rèpublique française, dans la prison établie à la tour du ci-devant évêché de Rodès, à dix heures du matin, il a été procédé à l'interrogatoire de Charrier, relativement aux déclarations qu'il a annoncées dans la promesse par lui signée le 7 juin dernier, & dont il a été dressé procès-verbal par les membres du comité de sûreté générale du département de l'Aveyron; le lendemain huit du même mois, auquel il a été procédé par le citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, en présence des citoyens Bayer & Coustans, membres du département de l'Aveyron; Garrigues & Albène, membres de la municipalité de

Rodès; Beſſière & Mazars, membres de la ſociété populaire de Rodès, écrivant le citoyen Combes, ſecrétaire-général du département de l'Aveyron, comme ſuit:

Le citoyen commiſſaire a dit:

Charrier, vous avez commis un grand attentat contre la République, &c. &c. La Convention nationale, inſtruite de votre promeſſe du 7 juin dernier, a décrété qu'il ſeroit procédé à la réception de votre déclaration par le citoyen Mailhe, mon collegue & moi, deux commiſſaires de ce département, deux de la municipalité de Rodès, & deux commiſſaires de la ſociété populaire de cette ville. Mon collègue Mailhe n'a pu ſe rendre, à cauſe d'une indiſpoſition dont il eſt attaqué dans ce moment. Nous vous invitons, au nom du ſalut & du repos de la République, au nom de votre conſcience & de la religion, au nom des intérêts de votre famille, au nom de Dieu & du Peuple français, de déclarer ce dont vous êtes inſtruit relativement à la promeſſe que vous avez faite le 7 juin dernier, ſignée de votre main.

Charrier a demandé ſi, conformément à la condition impoſée dans ſa promeſſe, la Convention nationale avoit, par ledit décret, accordé ſa grâce, ſuppoſé qu'il fît des déclarations importantes, auxquelles il ne s'eſt engagé qu'à ce prix. Il a ajouté que cette condition n'étant pas accueillie, il n'avoit rien à déclarer.

Le citoyen Châteauneuf-Randon a, par les motifs les plus preſſans & les diſcours les plus perſuaſifs, engagé à faire cette déclaration.

Tout ce qui a pu lui être obſervé de plus touchant par ce citoyen & par chacun des autres membres qui ont ſucceſſivement pris la parole, a été inutile.

Charrier a toujours perſiſté dans ſon refus. La religion, a-t-il dit, en eſt le principal objet. Il a en même temps témoigné beaucoup de ſollicitude ſur le ſort de ſa femme, qu'il a déclaré être innocente, & de ſes enfans.

Encore, à pluſieurs repriſes, au nom de la religion, de ſa femme & de ſes enfans qu'il chérit, il a été de nouveau preſſé de faire ſa déclaration.

Tous les moyens employés ont été inutiles.

Ne pouvant obtenir de lui les aveux de ſon ſecret, après y avoir employé un temps conſidérable, la ſéance a été levée; Charrier a été invité au ſurplus à réfléchir encore, avec promeſſe que ſi, par de nouvelles conſidérations, il ſe détermine à faire quelque déclaration dans le jour, on ſe rendra de nouveau auprès de lui pour les recevoir.

Fait le ſuſdit jour 14 juillet 1793, l'an 2 de la République. *Signé*, Chateauneuf-Randon, Charrier, Coustons, Bayer, Albène fils, Garrigues, Bessière, Mazars, Combes, ſecrétaire. *Signés au registre.*

Second procès-verbal.

L'an mil ſept cent quatre-vingt-treize, le 15 juillet, l'an ſecond de la République françaiſe, Char-

rier ayant témoigné qu'il desiroit que le citoyen Châteauneuf-Randon se rendît de nouveau auprès de lui pour lui faire part de quelques observations;

Le citoyen Châteauneuf-Randon a en conséquence fait prévenir les commissaires du département, de la municipalité de Rodès, & de la société populaire, désignés dans le procès-verbal du jour d'hier.

Les uns & les autres se sont rendus auprès de Charrier, qui a été interpellé de la manière la plus pressante, de déclarer son secret, & de faire part des motifs qui l'ont déterminé à demander une nouvelle conférence.

Charrier a observé qu'il avoit reçu de la part de sa femme, ce matin, une lettre qui avoit excité toute sa surprise & renouvellé sa douleur, lorsqu'il avoit vu dans cette lettre que sa femme prononçoit son arrêt de mort. Ce n'est pas, a-t-il dit, son ouvrage, son cœur & son attachement me sont connus; mais elle y a été sollicitée par des personnes qui ne cessent de m'accabler de leur ingratitude.

Il a été de nouveau sollicité de faire les aveux de son secret; il a persisté dans ses refus, & il a demandé en grâce qu'on s'occupât du sort de sa femme, & qu'il soit incessamment prononcé pour ce qui la concerne, afin que convaincu & protestant de son innocence, elle soit libre de se retirer de Rodès, d'aller porter sa douleur loin des lieux où son époux aura subi son supplice : il a en même-temps demandé qu'il lui fût permis de se choisir un directeur.

Il lui a été promis que ses demandes seroient prises en considération, & qu'il lui sera accordé à cet égard toute la satisfaction qu'il desire, & qui pourra lui être accordée.

Quant au contenu de la lettre qu'il a reçue de sa femme, on lui avoit observé qu'on en avoit déja connoissance, parce que le commissaire de la municipalité chargé de sa garde l'avoit remise, & que bien loin que sa femme soit digne de blâme à raison du style qu'elle a employé dans ladite lettre, on y voit au contraire le sentiment de sa douleur, de son innocence, de sa sincérité & de son attachement à la République, pour le bonheur & la conservation de laquelle elle l'engage à déclarer tout ce qu'il saura de complots formés contr'elle.

Il a ensuite demandé qu'il lui fût permis, avant sa mort, de mettre par écrit, en présence d'un commissaire, un état de ses dettes actives & passives.

On lui a encore promis que sa demande seroit accueillie, & qu'à cet effet il lui seroit donné du papier, des plumes & un écritoire, pour s'occuper de cet objet en présence du commissaire.

Il a été encore une fois invité par toutes sortes de considérations, à faire part de son secret, & de tout ce qui peut être parvenu à sa connoissance contre la République; on a fait valoir auprès de lui tous les moyens, & principalement les intérêts de sa femme & de ses enfans, sur le sort présent & à venir desquels il s'est généralement attendri.

Son obstination alors a été moins forte, & après avoir cherché peu à peu à ranimer sa confiance, il a demandé un écritoire, des plumes, du papier; il a tracé lui-même l'écrit qui a été coté & paraphé, & dont la teneur suit. . . . . .

. . . . . .

pour le second chiffre, il ne m'est pas possible de m'en rappeller, attendu que je ne m'en suis presque

pas servi, & l'on peut trouver l'alphabet que j'ai déposé au pied d'un chevron de ma grange appelée *la Borée-grande*, tout près de la petite porte, il n'y a qu'à ôter une petite pierre qui sert à la fermeture ; l'alphabet est contenu sur un petit lambeau de papier.

Le premier chiffre m'avoit été envoyé par le baron de Flachelusden.

M. le duc de Bourbon devoit venir commander en chef dans les provinces Méridionales, & amener avec lui assez d'officiers-généraux pour se mettre à la tête de chaque parti qui se présenteroit ; j'ignore si aucun de ces principaux agens sont en France, mais je pense qu'il doit y en avoir quelqu'un : au surplus il m'avoit dit qu'à l'époque de mon soulèvement, le principal chef, ou un de ses premiers agens devoit arriver dans une ville française.

Il a ensuite déclaré verbalement, en premier lieu, que la correspondance des émigrés ne passoit plus à Lyon, depuis un mois avant son arrestation, parce qu'elle avoit été découverte ;

Ajoutant qu'elle venoit actuellement par l'Auvergne, du côté de Riom.

En second lieu, que le secrétaire du ci-devant prince lui avoit assuré qu'il avoit été employé par ledit prince & autres émigrés 200 millions pour faire déclarer par la France, la guerre en Allemagne, & que sans cette déclaration ; la France n'auroit peut-être pas eu dix ennemis à combattre ; qu'aucune puissance étrangère ne vouloit l'attaquer, que lesdits princes avoient essayé en vain d'autres moyens pour engager cette guerre, & que ledit secrétaire étoit lors de cette déclaration

de guerre à Paris, d'où il partit satisfait en apprenant le décret.

En troisième lieu, que les ennemis armés contre la République comptoient beaucoup sur des secours en argent du côté de Bordeaux.

En quatrième lieu, que les Espagnols ne s'arrêteroient pas long-temps à faire le siége de Perpignan; mais que leur but étoit de se porter sur les montagnes, & qu'au surplus, ils regardoient plus intéressant pour eux de faire le siége de Bellegarde.

En cinquième lieu, que le but de la Savoie étoit de laisser pénétrer les soldats de la République française sur leur territoire, pour les engager dans des défilés, d'où il leur seroit impossible de sortir.

Charrier ayant déclaré n'avoir plus rien à déclarer, le présent procés-verbal a été clos à deux heures après midi, en observant qu'il a paru résulter, de la manière dont Charrier a fait les aveux ci-dessus, à différentes repriſes, & après de fréquentes stipulations, qu'il avoit quelques connoissances de certains complots; mais, qu'il n'est pas parfaitement instruit.

Il a été arrêté, de plus, que la lettre de la femme de Charrier seroit transcrite ci-après.

A Rodès, le 14 juillet, l'an 2e. de la République.

Tu as cru, mon cher ami, que j'étois morte; non je ne la suis pas, & je suis au milieu d'un peuple qui aime à respecter les lois: je me suis même assez bien portée, malgré mes chagrins depuis mon arrivée en cette ville, excepté depuis trois jours où mes peines & mes ennuis sont devenus si insupportables,

que je ne trouve plus aucune consolation ; un grand mal aux reins & à la tête m'a obligé de garder le lit presque pendant tout ce temps.

Tu es perdu sans doute, tu n'en doutes pas, mais en ce moment, sauve si tu peux la chose publique ; on dit que tu as de grands complots à dévoiler ; eh bien ! dévoiles-les, déclares les complices ; si tu ne les avois pas cachés avec tant de soin, tu ne serois pas dans l'état déplorable où tu te trouves, quoique tu aies porté les armes contre la patrie ; tu devois savoir que ceux contre qui tu te battois étoient des français & tes concitoyens, & qu'ils soutenoient une cause juste, puisque le ciel les a fait triompher ; affermis par quelque grand aveu, la République que la majorité des français a adopté avec enthousiasme ; je sais bien que tu as au fond un cœur bon & généreux, mais que tu as été malheureusement égaré par les instigations de ceux que tu croyois tes amis, & qui étoient tes plus grands ennemis : les monstres ! ils avoient juré ta perte ; dès lors plusieurs raisons l'ont engagé à déclarer tes complices, ils t'ont trahi.

Puisque tu as été le seul chef à lever l'étendard de la révolte, déclare ces scélérats, & ne doute pas que la Patrie ne soit reconnoissante envers moi & tes malheureux enfans ; le citoyen Châteauneuf-Randon a promis à mon frère de solliciter un décret qui accorderoit ton bien à tes enfans si tu faisois les aveux que tu as promis, & qu'ils puissent sauver la République ; adieu pour la dernière fois ; tant que je survivrai à ton malheur, je te ferai toujours fidelle, & je suis la plus malheureuse de toutes les femmes ; falloit-il que je fusse née pour que tous les plus grands malheurs s'accumulassent sur ma tête. Ce papier est

arrosé par un torrent de larmes qui coulent de mon cœur ; adieu encore une fois je t'embrasse tendrement, ton image sera toujours devant mes yeux, le chagrin m'absorbe, hélas ! à peine puis-je signer.

Signé VICTOIRE VALETE.

Fait & clos le susdit jour 15 juillet 1793, l'an 2 de la République. *Signé*, CHATEAUNEUF-RANDON, &c.

Troisième procès-verbal.

L'an 2 de la République Française, nous commissaires du département de l'Aveyron, de la municipalité de Rodès & de la société populaire de ladite ville, désignés dans le procès-verbal du 14 du courant, nous sommes rendus à l'heure de dix du matin, avec le citoyen Combes cadet, secrétaire chez le citoyen Châteauneuf-Randon représentant du peuple, sur l'invitation qui nous en a été faite à l'effet de terminer des opérations relatives aux déclarations de Charrier, & clôturer le procès-verbal du jour d'hier.

Le citoyen Châteauneuf-Randon nous a communiqué une lettre à lui adressée par ledit Charrier : lecture faite de cette lettre, il a été arrêté que le citoyen Châteauneuf-Randon seroit invité à lui répondre pour le presser au nom de la patrie & de l'humanité, à donner des nouveaux renseignemens qui seroient en son pouvoir, sur les complots qu'il avoit promis de déclarer.

Il a été en outre arrêté que la lettre dudit Charrier, & la réponse du représentant du peuple seroit de suite transcrite au présent procès-verbal.

Lettre de Charrier au citoyen chateauneuf-Randon, représentant du peuple.

Citoyen-commissaire, le citoyen accusateur public

me fit rappeler hier au soir que la lettre de ma malheureuse épouse me disoit que vous aviez promis à son frère d'agir auprès de la Convention pour obtenir en faveur de mes enfans le bien que je laisse, ou du moins une partie, je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien vous en rappeller; je suis le seul coupable, je suis assez malheureux sans que ce malheur rejaillisse sur des pauvres infortunés qui sont privés de la raison: vous êtes père, je ne vous en dis pas davantage; daignez en servir aux miens, si j'ai eu dans le temps quelques torts à votre égard, je vous en demande pardon, & oubliez-moi, je vous en prie, pour ne vous rappeller que de mes enfans; dites à votre retour à la Convention, ou daignez lui écrire, que le coupable a peri sous le glaive de la loi avec un sincère repentir de ses fautes, & que les infortunés qui s'étoient joints à lui, ont été seduits & égarés, qu'ils méritent tous son indulgence, je finis en me disant votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé CHARRIER.

Rodès, le 16 juillet 1793.

Réponse du citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, à Charrier.

Si la loi prononce sur de grands coupables, elle protège tous ceux qui ont été égarés ou séduits; soyez tranquille sur le sort de vos enfans; vous ne serez pas trompé, je réclamerai pour eux l'indulgence des représentans du peuple, l'humanité a toujours guidé dans les décrets qu'ils ont rendus; quant à mon particulier, plus vous avez été mon ennemi d'opinion & plus j'ai été le vôtre, plus je serai l'ami de vos enfans & leur appui.

C'eſt dans ce moment où vous êtes devant l'Être ſuprême, & où votre ame ſe déploie avec de grands ſentimens de repentir, que vous devez chercher encore à vous rappeler tout ce qui peut devenir utile à la République; ajoutez tout ce que vous avez dit hier à tout ce que vous ſavez.

1°. Que ſont devenues les lettres que vous receviez de l'étranger, avec le chiffre; où les avez-vous cachées?

2°. Quelles ſont les perſonnes dans les départemens méridionaux qui ont pu ſervir vos principes contre-révolutionnaires; on accuſe notamment des membres du département de la Lozére, ils ſont en état d'arreſtation pour d'autres faits; mais tous, ſans doute, ne peuvent pas être coupables des premiers, en ſuppoſant qu'il y en ait; votre entrée à Marvejols, à Mende a été ſi ſubite que l'on ne peut croire que vous n'ayez eu des intelligences; pour ne pas confondre les innocens avec les coupables, il ſeroit important de connoître les vrais fauteurs.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON, repréſentant du peuple.

Charrier ayant écrit une ſeconde lettre, en réponſe à celle du citoyen Châteauneuf-Randon, repréſentant du peuple; il a été arrêté qu'elle ſeroit tranſcrite comme la première dans le procès verbal.

Seconde lettre de Charrier au citoyen Châteauneuf-Randon.

Rodès, le 16 juillet 1793.

Citoyen-commiſſaire, d'après la promeſſe que vous me faites de réclamer l'indulgence de la Convention

pour mes enfans, je ne doute nullement de son efficacité : vous me demandez par la même lettre que je vous déclare où est caché le chiffre & les lettres que je recevois de l'étranger. Quant au chiffre, je vous l'ai dit; par rapport aux lettres que j'ai reçues avant de me cacher, elles avoient restées en dépôt entre les mains de Dobasset, qui, à notre dernière entrevue, me dit vouloir les brûler, si le courrier qu'il attendoit le soir de mon départ lui annonçoit le décret d'accusation; j'ignore s'il l'a fait, jusques là je n'ai eu que momentanément les lettres; depuis son départ je n'en ai pas reçu beaucoup, & comme alors je ne faisois qu'errer, que je n'avois aucun domicile fixe, il auroit été imprudent de porter sur moi de pareilles lettres, & dès que j'avois répondu, je les déchirois; j'avois même fait quelques-unes de ces réponses en rase campagne, portant toujours avec moi ce qui m'étoit nécessaire. Au surplus, il m'étoit expressément défendu de les garder; & sur cela je vous dis la pure vérité.

Pour le département de l'Ardèche, le Gard & même le Hérault, c'étoit Allier & un nommé Féribal, qui étoit dans la troupe de Saillant, ce même Féribal, qui je crois, étoit natif d'Alais, étoit venu dans mon pays à différentes reprises, pour rendre compte de ses opérations: qu'il avoit établi dans beaucoup d'endroits des correspondances, & dès que je dois développer mes raisons d'après ce que je vous dis hier verbalement, craignez que l'exemple du Brabant ne se renouvelle en Piémont: craignez sur-tout que le séjour de certains personnages, à Marseille, devienne nuisible à la République, & faites garder soigneusement les côtes de la Méditerranée; car il est dans le plan, & Calonne, avec d'autres personnes, & notamment un ancien com-

mandant d'un petit port, ne ceſſent de le répéter, de faire un débarquement de ce côté là : je ne ſais pas préciſément tout ; mais, d'après ce qui m'a été rapporté, je penſe que cela doit être aux environs de Cettes ou de Marſeille.

C'eſt certainement bien mal-à-propos que les membres du département de la Lozère ſont compromis ; je puis aſſurer que je n'ai jamais eu aucune relation directe ni indirecte avec eux, je n'en connois aucun, ni ne ſais pas même leur nom. Il ne faut pas être ſurpris de mon entrée à Mende & à Marjevols. Pour Marjevols, d'après les priſonniers que j'avois, toute ſa force étoit réduite à fort peu de choſe, & cette ville étoit dans l'impoſſibilité de réſiſter ; quand à Mende, la terreur l'avoit épouvantée ; ils craignoient d'être entourés ; & j'avois enſuite cherché à répandre le bruit que j'avois dix à douze mille hommes, que même à mon arrivée à Mende, j'en avois près de vingt mille : je le diſois même aux payſans qui étoient dans ma troupe, afin qu'ils le répandiſſent, & certainement je crois que je n'en avois en réalité qu'environ le neuvième de ce dernier nombre. C'eſt ſans doute ce dernier bruit qui engagea le département à ſortir de Mende, ainſi que beaucoup d'autres perſonnes, puiſqu'à mon arrivée la ville étoit preſque déſerte ; au ſurplus je vous dirai, comme il n'y a qu'un Dieu, que depuis le départ de Déborel, je n'ai écrit ni envoyé perſonne à Mende,

Voilà, citoyen-commiſſaire, ce que la mémoire me fournit ; je ſuis abſorbé par le chagrin, je n'ai pas encore eu le temps de penſer à ma conſcience ; j'oſe eſpérer que vous voudrez bien m'accorder le délai néceſſaire pour cela. J'implore votre protec-

720

tion à cet effet auprès du tribunal, & suis votre très-humble serviteur, *Signé*, CHARRIER.

N'ayant plus lieu d'espérer d'autres renseignemens de Charrier, attendu que dans l'intervalle des déclarations qu'il nous a faites, & des lettres qu'il nous à écrites, le tribunal a terminé la procédure, le condamne à perdre la tête au terme de la loi, & a même fait exécuter le jugement.

Ce jourd'hui à dix heures de relevée, nous avons clos le présent procès-verbal, & l'avons signé. A Rodès, le dix-sept juillet 1793, l'an deuxième de la République, une & indivisible.

Suivent les signatures.

CHATAUNEUF-RANDON, BOYER, ALBEUX fils, BESSIERE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.